

Pourquoi la gauche crie-t-elle au scandale pour la mort de Naël mais pas pour celle de Kamilya !

écrit par Jacques Martinez | 14 septembre 2024



SLIM OUSSAYA Père de Kamilya, 7 ans, tuée par un motard

Première
édition

KAMILYA : MOTARD LIBRE, LA FAMILLE EN COLÈRE

La gauche ne soutient une personne qu'elle ait été victime ou qu'elle soit le pire meurtrier, selon un seul critère : que cette victime ou cet auteur soit reconnu comme une personne hors de la loi... Hors de toutes les lois !

En effet, la gauche se veut, se vante, ne cesse de se glorifier d'être pour l'État de droit alors qu'avant tout, l'État de droit permet d'interpréter le droit selon son idéologie ! Cette même gauche fait le tri parmi les victimes et le tri parmi les auteurs d'actions ayant entraîné dans la mort, selon un seul critère : □ que la personne soit victime ou auteur, pour qu'il y ait soutien inconditionnel de la gauche, il convient que l'une ou l'autre ait un casier judiciaire chargé et, plus il sera chargé, plus cela sera « positif » pour la réaction des « Zorro », les « Zélus du peuple » !

Mais si la victime ou l'auteur n'a aucun casier judiciaire, là, ce sera tant pis pour cette personne !

Entre Naël et le policier, ce fut évident : l'un était un délinquant ayant donc un « CJ », un Casier Judiciaire, plutôt qu'un banal « CV », Curriculum Vitae. Et un « CJ » déjà bien fourni alors que le policier n'en avait pas, lui

c'était un « CV » d'honneur au service de NOTRE PATRIE ! Pour la gauche, il n'y avait pas photo ! Et le choix de cette gauche fut scandaleux : le délinquant dangereux plutôt que le défenseur exemplaire de la République Française ! Et cela n'a pas traîné ! Que ce soit celui du « centriste » Macron avec son « impardonnable ! » -mot qui, depuis, lui est revenu en pleine gueule !- alors que, sur une affaire judiciaire, en tant que président de la République, il lui était interdit de donner son avis...ou le faiseur d'ange, multimillionnaire « puissance 167 », Mbappé ! À qui nous souhaitons long, très long séjour hors de notre territoire !

Autre affaire : le 14 mai, lorsque, pour faire évader un dangereux membre du grand banditisme, Mohamed Amra ☐-en cavale ou peut-être enterré quelque part par ses « sauveurs »!- deux membres du ministère de la justice ont été abattus alors qu'ils étaient coincés dans leur véhicule... Deux morts que le juge portera toute sa vie sur la conscience, ayant « oublié » de signaler la dangerosité d'un tel transfèrement (1). Alors qu'une « simple » vidéo-conférence avec le magistrat était possible !!!

☐Là, peu, très peu de réactions à gauche de l'échiquier concernant les deux fonctionnaires, pères de famille, massacrés... Pourquoi ? Parce que les assassins étaient membres du grand banditisme et que les victimes n'étaient QUE membres des forces de l'ordre !

Autre drame qui n'a pas ému la gauche : à Rosny-sous-bois (Seine-Saint-Denis), jeudi soir, un automobiliste refuse de s'arrêter à la demande de policiers et, dans sa fuite -alors que les policiers n'étaient plus à sa poursuite !-, heurte violemment le conducteur d'à peine 40 ans, sur son modeste scooter, malheureux livreur de pizzas ! Naturellement, le chauffard ayant « refusé d'obtempérer », en bon salaud, ne s'est évidemment pas arrêté pour lui porter secours ! Le

livreur n'a donc pu être secouru que lorsque les policiers sont arrivés sur les lieux mais trop tard : les secours médicaux n'ont rien pu faire !

Là aussi, l'auteur de l'accident étant plutôt du côté des délinquants voire plus, la gauche s'est bien gardée de soutenir la famille de la victime, pourtant semble-t-il honnête travailleur...

□□**Même « oubli » après la mort de la petite Kamilya, 7 ans, à Vallauris.** Là aussi, le jeune de 19 ans auteur laissé par les juges, en liberté suite à un « banal homicide par imprudence », avec un prétendument « strict » contrôle judiciaire ! Une fois tous les... quinze jours !!! En 15 jours, combien de milliers de kilomètres peut-il mettre en lui et vous, les juges l'ayant laissé partir ??? Sans même un bracelet électronique. □Donc ce jeune homme dont la « roue arrière meurtrière mais involontaire » a tué cette gamine, ne fait l'objet d'aucune réprobation de la part de la gauche. Eh oui, il est dans le camp des personnes hors de la loi puisque « hors les clous » pour un drame dans les clous ! Mais peut-être que la responsable de cet « accident » mortel finira par reconnaître sa faute naturellement lors d'un interrogatoire « impartial » et non « partial » comme le préconisait le juge Baudot. Mais quelle responsable ? □Mais celle qu'a dénoncée le motard ! □La moto elle-même ! □En effet, selon ses dires, ce n'est pas lui qui a voulu faire une roue arrière, c'est la moto qui s'est, toute seule, dressée ! Sinon la médecine-légale du moins le mécanicien-légal devrait établir la responsabilité « pleine et entière » de la moto ! Je suis certain que cela sera l'argument principal de la défense et que certains juges vont y souscrire au grand dam de la famille de Kamilya ! Famille que je soutiens pleinement, ne trouvant aucune excuse à ce jeune homme refusant de reconnaître sa responsabilité !

□ Avec ce drame, on s'aperçoit que la gauche n'est pas raciste : elle a soutenu la famille de Naël. On a dit que c'était parce que la jeune victime était d'une famille venant d'ailleurs...

Or, la malheureuse Kamilya était la fille d'une famille venant d'Afrique du Nord -la petite a d'ailleurs été inhumée auprès de ses grands-parents au Maroc- et, pour elle, peu d'élus de gauche ont apporté leur soutien à cette famille.

Pourquoi ? Parce que son meurtrier est, depuis longtemps, avec ses « roues-arrière », du côté des délinquants ? Donc du bon côté pour la gauche ?

□ **Même réaction des plus calmes à gauche après qu'un conducteur a abattu -de deux « balles perdues » selon le maire écolo de Grenoble, Éric Piolle !- un employé municipal !**

□ D'ailleurs, je note que l'Humanité qui, pour le gendarme Éric Comyn tué également par un automobiliste, avait ignominieusement écrit qu'il s'agissait d'un... « accident du travail » ! Oui, ce journal du PCF qui a oublié les millions « d'accidents du travail » au siècle dernier dans son URSS chérie, n'a pas attribué cette ignominie au décès de cet employé municipal, par ailleurs délégué de la CGT ? Et si l'Huma l'avait fait -ce qui aurait été quelque peu surprenant- j'en aurais été tout aussi scandalisé que pour le gendarme !

□ La gauche n'a pas la réaction variable : dans une affaire au cours de laquelle une personne perd la vie et une autre en est à l'origine, il suffit de savoir s'il y a un « hors de la loi » ! Et là, victime ou auteur, la gauche va s'arranger pour prendre sa défense.

□ S'il n'y en a aucun ou si les deux le sont, cela n'intéresse pas la gauche. □ Voilà la raison pour laquelle

elle a crié au scandale à la mort de Naël mais n'a quasiment pas bougé à la mort de Kamilya ! ☐ Pour ma part, j'imagine souvent cette mignonne petite gamine, après le récit de l'automobiliste qui s'est arrêté pour la laisser traverser, tenue par la main par son frère :

« Quand elle est passée, elle m'a regardé en me faisant un sourire et un signe de la main pour me remercier... » Je ne veux pas imaginer ce que doit ressentir ce conducteur en pensant à ce dernier sourire... À sept ans ! ☐

Jacques MARTINEZ, journaliste, ☐ à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...☐

(1) Lorsqu'il s'agit de personnes physiques -détenus, blessés, dépouilles, voire restes humains tels ceux de Napoléon-, le terme exact est « transfèrement » : le mot « transfert » ne concerne que des actes administratifs tels que « le transfert d'un sportif » qui concerne, non la personne physique mais l'acte administratif entre deux clubs.